

LE PROJET D'UN BUREAU DE POSTE A BICQUELEY EN 1902. (1)

Séance du 28 octobre 1900 et création d'un réseau téléphonique départemental.

Vu la lettre de Monsieur le Préfet, en date du 15 septembre 1900, relative à la création d'un réseau téléphonique départemental et à la participation des communes dans les frais d'installations, demande que la commune de BICQUELEY soit prise en considération dans le réseau à créer et s'engage, au nom de celle-ci à rembourser au département, au prorata du chiffre de sa population, et dans les conditions indiquées par la dite circulaire, les intérêts du capital dont il doit faire l'avance, ce remboursement étant évalué au chiffre approximatif de 41,91 francs par 100 habitants.

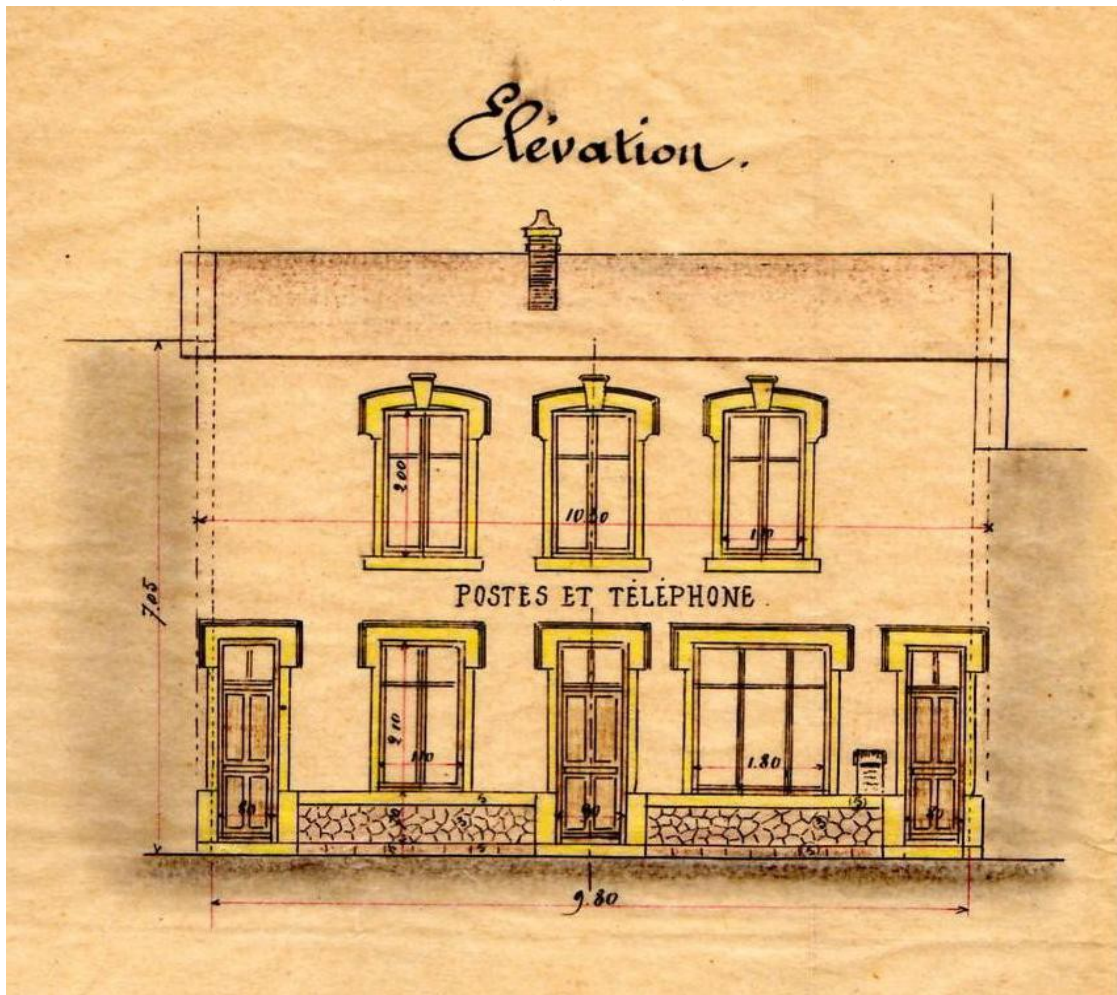
Le Conseil municipal prend aussi l'engagement :

1°- De fournir pour l'installation des appareils, soit un local spécial pouvant recevoir une cabine téléphonique, soit une pièce facilement accessible au public et suffisamment isolée.

2°- De pouvoir à la gérance du bureau téléphonique et d'assurer le transport gratuit des télégrammes dans l'étendue du territoire.

Je pense que suite à cette démarche, est venue l'idée de la création d'un bureau de poste.

Il devait ressembler à ceci.



Session extraordinaire du 15 mars 1902

Le Conseil, sur proposition de Monsieur le Maire, vote une somme de 10.000 francs (dix mille francs) pour l'achat et l'aménagement d'une maison pour le bureau de poste. Il désigne Monsieur LAFARGE pour architecte.

Session extraordinaire du 26 avril 1902

Monsieur Le Maire soumet au Conseil municipal l'offre de Madame Veuve VOLLAND et héritiers de vendre leur maison sise à BICQUELEY entre Monsieur MOREAU et RUSQUE Isidore pour une somme de 3000 francs (trois mille francs) à droite de l'ex : GRIGNOTTE , en face de la Mairie-Ecoles actuellement.

La dite maison est destinée à l'installation du bureau de facteur receveur.

Le Conseil accepte la proposition faite et charge Monsieur le Maire de représenter la commune dans l'achat de la dite propriété.

Session ordinaire du 11 juin 1902

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal le projet des travaux dressé par Monsieur LAFARGE architecte de TOUL, en vue de l'installation d'un bureau de poste et téléphone, dans la maison que la commune a récemment acheté aux héritiers VOLLAND

Le devis fixe la dépense à la somme de 8000 francs (huit mille francs) ,y compris les imprévus.

Le Conseil adopte le projet proposé qui prévoit les frais d'architecte dudit bureau de poste à la somme de 8000 francs (huit mille francs) prie Monsieur le Préfet de vouloir bien approuver la dite dépense et autoriser l'adjudication des travaux.

Sur la proposition de Monsieur le Maire , le Conseil demande à Monsieur le Préfet d'autoriser l'aliénation d'un coupon de rente à 3%représentant le montant de l'excédent de dépense du budget additionnel.

Et c'est à partir de là que rien ne va plus.



Session extraordinaire du 1^{er} juillet 1902

Monsieur le Maire soumet au Conseil, une lettre en date du 23 juin dans laquelle Monsieur le Sous-Préfet fait savoir qu'il a communiqué à Monsieur Le Préfet le budget additionnel avec son avis et la délibération tendant à vendre un coupon de rente de 12500 francs pour équilibrer ledit budget additionnel, le déficit se montant à la somme de 12270,12 francs.

Monsieur Le Sous-Préfet fait savoir qu'aucune rente ne peut être vendue à moins de nécessité absolue et que la commune de BICQUELEY n'ayant ni imposition, ni aucune dette, la somme de 12500 francs pourrait être amortie par une imposition extraordinaire sur les 4 principales contributions directes ou au moyen des produits des $\frac{1}{4}$ en réserve .Et il ajoute que partisan de la création du bureau de poste, il estime que la commune aurait pu faire une installation moins dispendieuse, et plus en rapport avec les services qu'il rendra.

Le Conseil après examen, expose :

1°- Que les maisons sont très chères à BICQUELEY qui est actuellement un centre industriel par suite des carrières de Messieurs MUNIER et VOSGIEN.

En outre la maison se trouve au centre du village, en face de la Mairie, et parmi toutes les maisons offertes pour la création du bureau de poste, c'était la mieux placée.

2°-Que dans l'installation du bureau de poste se trouve la cabine téléphonique.

3°- Que dans la dite construction et séparée complètement de la maison ,est aménagé un abri pour les voyageurs sans ressources, lequel abri est d'une grande utilité, celui qui existait a été supprimé et a servi, en partie, à la construction d'un logement pour l'institutrice adjointe.

Monsieur le Préfet propose des impositions pour solder le déficit du budget additionnel dont le montant est de 12270,12 francs.

(à suivre) les tergiversations n'en finissant pas

Norbert HESSE pour BIC n° 15